



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 104607

## Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'urgence de garantir les principes de la République. La paupérisation de la population, l'absence de perspectives pour des centaines de milliers de jeunes, les peurs..., tout ceci a conduit, lors des élections cantonales, à un taux d'abstention record, mais aussi à de nombreux votes en faveur du Front national. La Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, la Confédération nationale des foyers ruraux, la Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France et la Fédération des centres sociaux de France revendiquent la promotion d'un projet de société s'inspirant des valeurs de l'éducation populaire. Parce qu'il est urgent de réaffirmer les valeurs républicaines, ces fédérations et confédérations demandent une République sociale avec de réelles perspectives économiques, une République laïque permettant le retissage des liens sociaux et une République démocratique valorisant l'intervention citoyenne. Il lui demande quelle est sa position sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Les partenariats développés et soutenus depuis plusieurs années par le ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative avec l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire mentionnées (Fédération française des maisons des jeunes et de la culture [FFMJC], Confédération nationale des foyers ruraux [CNFR], Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France [CMJCF] et Fédération des centres sociaux de France [FCSF]) témoignent de l'attention portée aux projets en faveur des liens sociaux et de la valorisation de l'intervention citoyenne. Outre le soutien à la mission de tête de réseau, les actions soutenues permettent de favoriser et de développer l'accès à la culture et aux savoirs. L'animation des territoires dans une optique d'économie sociale et de participation est également privilégiée. Ces associations ont bénéficié en 2010 de 916 000 euros au titre du soutien à des actions et de 140 410 euros au titre des subventions d'appui au secteur associatif servies par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Par ailleurs, la FFMJC, la CNFR et la CMJCF bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs établies au titre des exercices 2010 à 2012, ce qui leur assure une véritable visibilité budgétaire sur cette période.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104607

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 avril 2011, page 3483

**Réponse publiée le** : 2 août 2011, page 8408